

# Notice technique

Domaine Sanitaire | eau | gaz

## Remise d'installations de gaz liquéfié/GPL

### But

La présente notice technique contient des informations pour remplir le « Procès-verbal d'essai pour installations de gaz liquéfié/GPL ». Ce procès-verbal d'essai documente l'étanchéité et l'état de fonctionnement des installations de gaz liquéfié/GPL lors de la remise au client.

### Bases légales

La notice technique et la procédure d'essai se basent sur la directive CFST 6517, « Directive relative aux gaz liquéfiés », qui se fonde sur l'article 32c de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA).

### Définitions

Sont considérés comme **gaz liquéfiés** (Liquefied Petroleum Gas, LPG) les hydrocarbures combustibles qui, à température ambiante, peuvent se liquéfier sous pression, tels que le propane, le butane et leurs mélanges.

**Installations de gaz liquéfié**: installations et équipements destinés au stockage ou à l'utilisation des gaz liquéfiés. Elles comprennent également la robinetterie, les conduites, les récipients et réservoirs, les appareils à gaz ainsi que les systèmes d'apport d'air frais et d'évacuation des gaz de combustion.

**Locaux en sous-sol**: locaux dont le sol est situé en dessous du niveau du sol environnant.



## Exigences posées aux installateurs

Selon la directive CFST 6517 relative aux gaz liquéfiés, seuls les professionnels ou spécialistes disposant de connaissances spécialisées vérifiées dans le domaine des gaz liquéfiés et de la technique d'installation sont habilités à fabriquer, modifier ou entretenir des installations de gaz liquéfié ainsi que les équipements requis.

Ces personnes sont responsables de l'exécution appropriée et sûre conformément aux règles de la technique.

Les exigences à remplir pour pouvoir exécuter des installations de gaz liquéfié figurent dans le tableau suivant. D'autres informations ainsi que des renseignements sur les cours et les examens sont disponibles sur [arbeitskreis-lpg.ch/fr/installateurs/cours-examens-installateurs](http://arbeitskreis-lpg.ch/fr/installateurs/cours-examens-installateurs).

### Formation pour les installateurs

Formation préalable	Diplôme fédéral de maître sanitaire (EPS)		Dispensé de l'examen Connaissances de base			Dispensé de l'examen Installations, modules 1 et 2		Dispensé de l'examen Installations, module 3 : connaissances pratiques
	Brevet fédéral de contremaître sanitaire (EP)		Dispensé de l'examen Connaissances de base	Cours Installations, module 1 : connaissances spécialisées	Cours Installations, module 2 : conception	Examen Installations, modules 1 et 2		Dispensé de l'examen Installations, module 3 : connaissances pratiques
	CFC en sanitaire ou chauffage, ou titre équivalent	Cours Connaissances de base	Examen Connaissances de base	Cours Installations, module 1 : connaissances spécialisées	Cours Installations, module 2 : conception	Examen Installations, modules 1 et 2		Dispensé de l'examen Installations, module 3 : connaissances pratiques
	Sans formation spécifique	Cours Connaissances de base	Examen Connaissances de base	Cours Installations, module 1 : connaissances spécialisées	Cours Installations, module 2 : conception	Examen Installations, modules 1 et 2	Cours Installations, module 3 : connaissances pratiques (journée de formation pratique)	Examen Installations, module 3 : connaissances pratiques

## Remarques pour la pratique

### Egalisation des pressions et des températures

Afin de garantir l'étanchéité parfaite des installations de gaz liquéfié, il convient de respecter un temps d'attente suffisant pour l'égalisation des pressions et des températures avant de procéder à l'essai d'étanchéité. Pour les installations de gaz liquéfié avec une pression de service supérieure à 100 mbar, ce temps d'attente n'est pas facile à déterminer car il dépend des variations de température, du volume des conduites, de la pression d'essai et du fluide d'essai. Une installation de gaz liquéfié ne doit en aucun cas être validée si la pression varie de 1 % ou plus durant une période de 10 minutes.

### Parties d'installation

Pour l'essai d'étanchéité, il peut être intéressant de diviser l'installation en plusieurs parties afin d'atteindre des temps d'égalisation des pressions et des températures plus courts. Les diverses parties doivent être documentées (p. ex. dessinées sur les plans ou indiquées dans le procès-verbal d'essai).

### Conduites cachées

Il est plus judicieux de tester les conduites de gaz liquéfié avant qu'elles ne soient recouvertes, car les éventuelles fuites peuvent ainsi être remarquées et réparées plus facilement. Si l'étanchéité de zones comprenant des conduites cachées est testée, celles-ci doivent être indiquées dans le procès-verbal d'essai. Les conduites sous crêpi doivent être protégées contre le risque de perçage au moyen de tuyaux de protection ou de barres métalliques.

### Étanchéité du raccordement d'un appareil à gaz

La conduite de raccordement d'un appareil à gaz (conduite reliant le robinet à l'appareil à gaz) peut être testée avec le gaz d'exploitation soumis à la pression de service. Des sprays de détection de fuite ou des détecteurs de gaz peuvent être utilisés pour vérification.

### Sprays de détection de fuite (mousse)

Seuls les sprays de détection de fuite autorisés peuvent être utilisés pour vérification. Les indications du fabricant par rapport à la compatibilité (p. ex. matériaux d'étanchéité) doivent être prises en compte.





### Détecteurs de gaz

Seuls les détecteurs de gaz autorisés pour les gaz liquéfiés peuvent être utilisés. Ils doivent être calibrés selon les indications du fabricant.

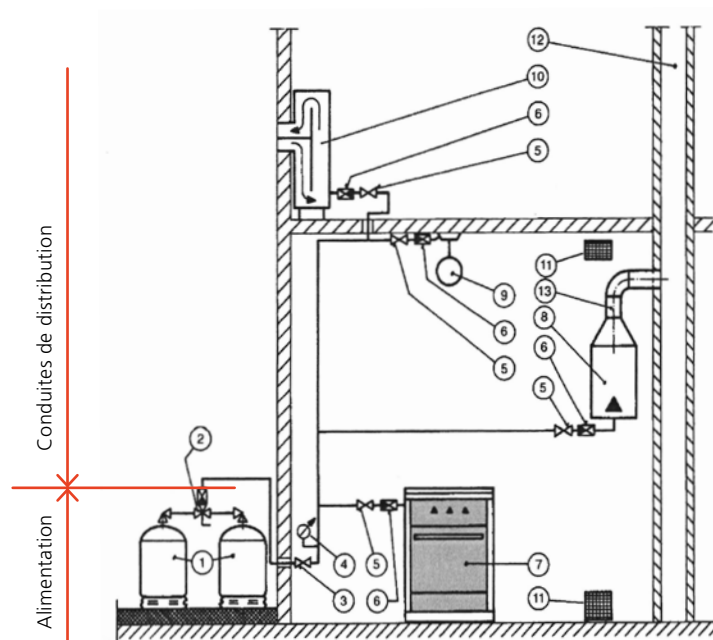
### Appareils de mesure

Seuls les appareils de mesure mécaniques ou électroniques autorisés peuvent être utilisés. Ils doivent posséder une précision adaptée aux pressions et volumes à mesurer. Les temps d'essai du fabricant doivent être repris dans la mesure où ils ne sont pas inférieurs aux exigences fixées dans le procès-verbal d'essai (basées sur les exigences de la directive CFST 6517 relative aux gaz liquéfiés).

### Exemple d'appareils de mesure et d'aides possibles

Nom	Photo	Description	Domaine d'utilisation	Avantages et inconvénients
Appareil de mesure électronique		Appareil de mesure électronique	Plage de mesure 0–150 mbar (pompe manuelle)  0–25 bar (compresseur, exempt d'huile)	+ données électroniques + représentation visuelle de la courbe d'étanchéité + gestion des données de mesure + procès-verbaux d'essai prédéfinis + utilisable pour tous les fluides – interprétation de la courbe d'étanchéité
Pompe manuelle avec manomètre		Appareil de mesure mécanique	0–150 mbar	+ facile d'emploi – ne convient pas en cas de grands volumes de conduites
Manomètre à tube en U rempli d'eau		Appareil de mesure hydrostatique	0–150 mbar (selon la taille du tube en U)	+ instrument de mesure très précis – mesures précises qu'en position absolument horizontale
Aide : compresseur à air comprimé		Compresseur à air comprimé	0–1500 mbar	+ pour détecter les fuites – nécessite un raccordement électrique

## Alimentation / conduites de distribution



- 1 Bouteilles de gaz liquéfié
- 2 Coupleur inverseur avec régulateur de pression primaire
- 3 Organe d'arrêt principal
- 4 Manomètre
- 5 Organe d'arrêt
- 6 Régulateur de pression
- 7 Cuisinière à gaz
- 8 Chauffe-eau instantané
- 9 Lampe
- 10 Radiateur à ventouse
- 11 Ouverture d'aération inobturable
- 12 Conduit de fumée
- 13 Tuyau de raccordement

Alimentation, distribution, local où se trouve l'installation

## Exigences relatives à l'aération

La remise d'une installation de gaz liquéfié au client n'est possible que si le local où se trouve l'alimentation en gaz est suffisamment aéré.

### Emplacement de l'alimentation en gaz

Les exigences liées à l'aération figurent au chapitre 5.2 de la directive CFST 6517 relative aux gaz liquéfiés. Si l'alimentation en gaz se trouve dans des locaux souterrains, ceux-ci doivent être aérés artificiellement en garantissant un renouvellement de l'air cinq fois par heure et en plaçant les bouches d'aspiration juste au niveau du sol.

┌ Extrait de la directive CFST 6517 relative aux gaz liquéfiés ┐

### 5.2 Exigences générales liées aux locaux et zones où se trouvent les installations à gaz liquéfié

Les locaux et zones où se trouvent des installations à gaz liquéfié doivent être suffisamment aérés naturellement ou artificiellement, de manière à éviter la formation d'une atmosphère dangereuse pour la santé lors de l'exploitation.

On considère l'aération naturelle d'un local comme suffisante, lorsque celui-ci :

- est à l'extérieur ou
- peut être assimilé comme étant à l'extérieur en raison de son volume (volume supérieur à 4000 m<sup>3</sup>),
- les ouvertures d'aération au-dessus du niveau du sol remplissent les conditions suivantes :
  - il y a au moins deux ouvertures opposées, inobturbables vers l'extérieur, dont l'une se trouve juste au-dessus du niveau du sol et l'autre au niveau du plafond. Les ouvertures d'aération doivent avoir chacune 20 cm<sup>2</sup> par m<sup>2</sup> de surface de sol ou
  - pour les locaux comprenant des appareils à gaz, les exigences du point 10.2 sont remplies.

On considère l'aération artificielle d'un local comme suffisante, lorsque, dans le cadre du stockage, l'air se renouvelle cinq fois par heure et que les bouches d'aspiration ont été placées juste au niveau du sol.

Il convient d'aérer artificiellement les locaux souterrains où se trouvent des installations de gaz liquéfié. Pour les appareils à gaz mobile, il convient de respecter le point 10.5.

└ Extrait de la directive CFST 6517 relative aux gaz liquéfiés ┘

## Emplacement des appareils à gaz

Les exigences liées à l'aération pour les zones où se trouvent les appareils à gaz figurent au chapitre 10 de la directive CFST 6517 relative aux gaz liquéfiés.

Extrait de la directive CFST 6517 relative aux gaz liquéfiés

### 10. Appareils à gaz dans les cuisines

Les appareils utilisés dans les cuisines n'exigent en règle générale aucune mesure spéciale pour l'apport d'air frais et l'évacuation des produits de la combustion puisqu'on prévoit automatiquement une aération suffisante en raison de la formation de vapeur et d'odeurs.

#### Appareils non raccordés (appareils à gaz de type A)

Deux ouvertures d'aération, en bas et en haut, la taille de chaque ouverture remplissant la condition suivante :

#### Appareils à gaz raccordés à un système d'évacuation ou à un extracteur (appareils à gaz de type B)

Deux ouvertures d'aération, en bas et en haut, la taille de l'une d'entre elles remplissant la condition suivante :

- Pour les pièces de plus de 5 m<sup>3</sup> :  
La section libre est au moins de 10 cm<sup>2</sup> par kW de charge thermique nominale, mais au moins de 100 cm<sup>2</sup>.
- Pour des pièces de moins de 5 m<sup>3</sup> :  
La section libre est au moins de 500 cm<sup>2</sup>.

Charge thermique nominale	Volume de la pièce		
	< 15 m <sup>3</sup>	15 – 60 m <sup>3</sup>	> 60 m <sup>3</sup>
< 1 kW	Non autorisé	100 cm <sup>2</sup>	Autorisé sans ouvertures d'aération
	Exceptions : – Réfrigérateurs – Lampes à gaz avec manchon incandescent – Radiateur catalytique  100 cm <sup>2</sup>		
1 kW – 12 kW	Non autorisé		
> 12 kW	Non autorisé	Ouvertures d'aération agrandies ou aération artificielle ou raccordement à un système d'évacuation	Ouvertures d'aération ou aération artificielle ou raccordement à un système d'évacuation

Extrait de la directive CFST 6517 relative aux gaz liquéfiés

## Conformité des appareils à gaz

Seuls des appareils à gaz avec déclaration de conformité peuvent être raccordés. La pression de service autorisée ainsi que le type de gaz (propane/butane) doivent être indiqués sur la plaque signalétique de l'appareil à gaz.

## Conclusion

Une installation de gaz liquéfié peut uniquement être validée pour la mise en service si toutes les conditions d'essai sont remplies conformément au procès-verbal d'essai pour installations de gaz liquéfié/GPL.

Une installation de gaz liquéfié défectueuse ne doit pas être mise en service.

## Documentation

L'état de fonctionnement de l'installation de gaz liquéfié doit être documenté au moyen du procès-verbal d'essai pour installations de gaz liquéfié/GPL. Lorsqu'un appareil de mesure électronique est utilisé, le procès-verbal correspondant doit être joint. Le procès-verbal d'essai original doit être remis au client.

**suissetec** **Cercle de travail GPL** **svs AAS**

**Procès-verbal d'essai pour installations de gaz liquéfié/GPL**

**Description de l'installation**

Propriétaire/exploitant ..... Entreprise d'installation

Adresse .....

Localité .....

Bâtiment .....

Local .....

Utilisation  Ménage/privé  Entreprise/industrielle  .....

**Alimentation**

Bouilloilles, nombre ..... de ..... kg  Au-dessus du sol (bâtiment)  En sous-sol (cave)

Rempis, nombre ..... de ..... kg  Au-dessus du sol (bâtiment)  En sous-sol (cave)

Émplacement  A. Fixateur  Au-dessus du sol (bâtiment)  En sous-sol (cave)

Récepteur, volume ..... m<sup>3</sup>  Au-dessus du sol  Enterré

**Système de conduites**

Pression 1 .....  mbar  bar Pression 2 .....  mbar  bar

Matériaux de conduite autorisés pour les gaz liquéfiés  Cuivre  Acier  .....

Assemblages autorisés pour les gaz liquéfiés  Soudage  Brasage fort  .....

Conduites scellées  Non  Oui (description) .....

Description .....

**Essai d'étanchéité**

Installation jusqu'au robinet d'arrêt sans appareils à gaz (consommateurs)

Fluide d'essai  Air  .....

Appareil de mesure  Electronique  Mécanique  Hydrostatique

Marque ..... Type .....

De plus amples informations figurent dans la notice technique « Remise d'installations de gaz liquéfié/GPL ».

112

Pression de service (OP) .....  mbar  bar

jusqu'à 100mbar	Consignes		Consignes	
Conditions	Conditions d'essai	Conditions d'essai	Conditions d'essai	Conditions d'essai
Pression d'essai	au moins 150mbar	au moins 10mbar	au moins 10mbar	au moins 10mbar
Egalisation des pressions et des températures	au moins 5min	au moins 10min	au moins 10min	au moins 10min
Durée de l'essai	au moins 5min	au moins 10min	au moins 10min	au moins 10min
Variations	± 5mbar	± 1%	± 1%	± 1%

**Appareils à gaz installés (consommateurs)**

Nombre	Appareil à gaz	Pression de service	Conformité	Alimentation suffisante?	Étanchéité du raccordement vérifiée avec	Flamme en ordre?	Évacuation en ordre?
.....	Cuisinière	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	Four/grill	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	Eau chaude	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	Chauffage	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	Cheminée	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
.....	.....	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**Conclusion**

L'installation de gaz liquéfié est en ordre et peut être mise en service.  L'installation de gaz liquéfié est défectueuse. Sa mise en service n'est pas autorisée. L'installation de gaz liquéfié doit être réparée.

Remarque .....

**Essai conduit par l'installateur (entreprise d'installation)**

Nom ..... Signature .....

Localité ..... Date .....

De plus amples informations figurent dans la notice technique « Remise d'installations de gaz liquéfié/GPL ».

**WIR, DIE GEBÄUDETECHNIKER** **NOI, I TECNICI DELLA COSTRUZIONE** **NOUS, LES TECHNICIENS DU BÂTIMENT**

Auf der Mauer 11, Case postale, 8021 Zurich, T 043 244 73 00, F 043 244 73 78, info@suissetec.ch, suissetec.ch  
CH-109 817 396 716, CP 80-755-3, IBAN CH12 0902 0000 8000 0753 5, 58091/ABC POKCHBX0X

212

## Informations complémentaires

- Directive CFST 6517 « Directive relative aux gaz liquéfiés »
- Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), art. 32c
- suissetec – « Procès-verbal d'essai pour installations de gaz liquéfié/GPL »

## Renseignements

Le responsable du domaine Sanitaire | eau | gaz de suissetec se tient à votre disposition pour tout autre renseignement.  
Tél. 043 244 73 38  
Fax 043 244 73 78

## Auteurs

Cette notice technique a été élaborée par le groupe de travail suissetec Sanitaire | eau | gaz et le Cercle de travail GPL.

# Procès-verbal d'essai pour installations de gaz liquéfié/GPL

## Description de l'installation

Propriétaire/exploitant .....

Adresse .....

Localité .....

Bâtiment .....

Local .....

Entreprise d'installation

Utilisation  Ménage/privé  Entreprise/industrie  .....

## Alimentation

- Bouteilles, nombre ..... de ..... kg  
 Emplacement  A l'extérieur  Au-dessus du sol (bâtiment)  En sous-sol (cave)
- Rampe, nombre ..... de ..... kg  
 Emplacement  A l'extérieur  Au-dessus du sol (bâtiment)  En sous-sol (cave)
- Récipient, volume ..... m<sup>3</sup>  Au-dessus du sol  Enterré

## Système de conduites

Pression 1 .....  mbar  bar      Pression 2 .....  mbar  bar

Matériaux de conduite autorisés pour les gaz liquéfiés  Cuivre  Acier  .....

Assemblages autorisés pour les gaz liquéfiés  Sertissage  Soudage  Brasage fort  .....

Conduites cachées  Non  Oui (description)

Description .....

.....

## Essai d'étanchéité

Installation jusqu'au robinet d'arrêt sans appareils à gaz (consommateurs)

Fluide d'essai  Air  .....

Appareil de mesure  Electronique  Mécanique  Hydrostatique

Marque ..... Type .....

De plus amples informations figurent dans la notice technique « Remise d'installations de gaz liquéfié/GPL ».

	Pression de service (OP) ..... <input type="checkbox"/> mbar <input type="checkbox"/> bar			
	jusqu'à 100mbar		> 100mbar	
	Consigne	Conditions d'essai	Consigne	Conditions d'essai
Pression d'essai	au moins 150mbar		au moins pression de service	
Egalisation des pressions et des températures	au moins 5 min		au moins 10 min (temps d'attente suffisant !)	
Durée de l'essai	au moins 5 min		au moins 10 min	
Variations	± 5 mbar		< 1 %	

### Appareils à gaz installés (consommateurs)

Nombre	Appareil à gaz	Pression de service	Conformité	Aération suffisante ?	Étanchéité du raccordement vérifiée avec	Flamme en ordre ?	Evacuation en ordre ?
	Cuisinière	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Four/grill	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Eau chaude	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Chauffage	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Cheminée	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Conclusion

L'installation de gaz liquéfié est en ordre et peut être mise en service.

L'installation de gaz liquéfié est défectueuse. Sa mise en service n'est pas autorisée. L'installation de gaz liquéfié doit être réparée.

Remarque .....

.....

### Essai conduit par l'installateur (entreprise d'installation)

Nom ..... Signature .....

Localité ..... Date .....

De plus amples informations figurent dans la notice technique « Remise d'installations de gaz liquéfié/GPL ».





# Procès-verbal d'essai pour installations de gaz liquéfié/GPL

## Description de l'installation

Propriétaire/exploitant .....

Adresse .....

Localité .....

Bâtiment .....

Local .....

Entreprise d'installation

Utilisation  Ménage/privé  Entreprise/industrie  .....

## Alimentation

- Bouteilles, nombre ..... de ..... kg  
 Emplacement  A l'extérieur  Au-dessus du sol (bâtiment)  En sous-sol (cave)
- Rampe, nombre ..... de ..... kg  
 Emplacement  A l'extérieur  Au-dessus du sol (bâtiment)  En sous-sol (cave)
- Récipient, volume ..... m<sup>3</sup>  Au-dessus du sol  Enterré

## Système de conduites

Pression 1 .....  mbar  bar      Pression 2 .....  mbar  bar

Matériaux de conduite autorisés pour les gaz liquéfiés  Cuivre  Acier  .....

Assemblages autorisés pour les gaz liquéfiés  Sertissage  Soudage  Brasage fort  .....

Conduites cachées  Non  Oui (description)

Description .....

.....

## Essai d'étanchéité

Installation jusqu'au robinet d'arrêt sans appareils à gaz (consommateurs)

Fluide d'essai  Air  .....

Appareil de mesure  Electronique  Mécanique  Hydrostatique

Marque ..... Type .....

De plus amples informations figurent dans la notice technique « Remise d'installations de gaz liquéfié/GPL ».

	Pression de service (OP) ..... <input type="checkbox"/> mbar <input type="checkbox"/> bar			
	jusqu'à 100mbar		> 100mbar	
	Consigne	Conditions d'essai	Consigne	Conditions d'essai
Pression d'essai	au moins 150mbar		au moins pression de service	
Egalisation des pressions et des températures	au moins 5 min		au moins 10 min (temps d'attente suffisant !)	
Durée de l'essai	au moins 5 min		au moins 10 min	
Variations	± 5 mbar		< 1 %	

### Appareils à gaz installés (consommateurs)

Nombre	Appareil à gaz	Pression de service	Conformité	Aération suffisante ?	Étanchéité du raccordement vérifiée avec	Flamme en ordre ?	Evacuation en ordre ?
	Cuisinière	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Four/grill	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Eau chaude	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Chauffage	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Cheminée	..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		..... mbar	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Spray de détection <input type="checkbox"/> Détecteur de gaz	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Conclusion

L'installation de gaz liquéfié est en ordre et peut être mise en service.

L'installation de gaz liquéfié est défectueuse. Sa mise en service n'est pas autorisée. L'installation de gaz liquéfié doit être réparée.

Remarque .....

.....

### Essai conduit par l'installateur (entreprise d'installation)

Nom ..... Signature .....

Localité ..... Date .....

De plus amples informations figurent dans la notice technique « Remise d'installations de gaz liquéfié/GPL ».

